



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

Division des Examens
& Concours

DEC 3

Bureau des Concours

Affaire suivie par :

Fabienne LECOEUR

Cheffe du bureau des concours

Tél : 05 94 27 21 85

Mél : fabienne.lecoeur-solilly@ac-guyane.fr

Site de Montabo

2240 route de Montabo – BP 6011

97306 Cayenne Cedex

Cayenne, le 20 octobre 2025

Le Recteur de Région Académique
Recteur d'Académie de Guyane
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services
De l'Éducation Nationale

à

L'attention des candidats aux
concours de recrutement de
professeurs des écoles – session
2026

Objet : Concours de recrutement de professeurs des écoles – qualifications en natation et en secourisme

L'article 1 de l'arrêté du 28 janvier 2013 (NOR:MENH1300608A) précise les titres, diplômes, attestations et qualifications requis pour ce qui concerne les personnels relevant du ministre chargé de l'éducation et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le premier degré :

*« Pour la qualification en natation, ... une attestation certifiant que le candidat a réalisé un parcours d'au moins 50 mètres dans une **piscine placée sous la responsabilité d'un service public**, établie soit par un service universitaire (STAPS, service commun des APS), soit par une autorité d'un service public territorial des activités physiques et sportives (piscine municipale), soit par une autre autorité publique habilitée à assurer une formation dans le domaine de la natation. Sont également admises les attestations certifiant une compétence en natation d'un parcours d'au moins 50 mètres délivrées par une autorité compétente d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ; »*

Pour la qualification en secourisme, ... une attestation certifiant la qualification du candidat en secourisme reconnue de niveau au moins égal à celui de l'unité d'enseignement prévention et secours civiques de niveau 1 par le ministère de l'intérieur (sécurité civile). Sont également admises les attestations certifiant une compétence en secourisme délivrées par une autorité compétente d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ... »

de leur qualification en natation d'un parcours d'au moins 50 mètres

Le tampon de la collectivité doit obligatoirement être apposé sur l'attestation.

Les **piscines agréées en Guyane** sont les suivantes :

- ✓ Centre aquatique, 966 route de Baduel à CAYENNE
- ✓ Piscine départementale MALIA METELLA, avenue du Général Virgile à CAYENNE
- ✓ Piscine municipale Michel NERON, avenue Saint-Ange Méthon à REMIRE-MONTJOLY
- ✓ Aquazonia, chemin Morthium à MATOURY
- ✓ Piscine municipale, rue Justin Catayée à KOUROU
- ✓ Piscine municipale, route nationale 1 à SINNAMARY

- ✓ Centre Nautique Municipal, boulevard Malouet à SAINT-LAURENT-DU-MARONI

Sont également acceptées, les attestations de natation délivrées par l'Agence de Gestion des Équipements Sportifs d'Intérêt Régional de la Guyane (AGESIRG).

↳ de leur qualification en secourisme de type PSC1 ou équivalent

Liste des *diplômes équivalents au PSC1* :

- ✓ Attestation de formation aux premiers secours (A.F.P.S)
- ✓ Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences (AFGSU)
- ✓ Attestation de formation complémentaire aux premiers secours avec matériel (AFCPSAM)
- ✓ Brevet d'État d'éducateur sportif (BEES)
- ✓ Brevet national de secourisme (BNS)
- ✓ Brevet national de premiers secours (BNPS)
- ✓ Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A)
- ✓ Certificat de sauveteur secouriste du travail (CSST) en cours de validité
- ✓ Certificat de formation aux activités de premiers secours en équipe (C.F.A.P.S.E.)
- ✓ Le brevet de brancardier secouriste
- ✓ Le brevet de secouriste de la protection civile
- ✓ Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1)
- ✓ Certificat de sécurité sauvetage délivré par la direction générale de l'aviation civile
- ✓ Brevet de surveillant de baignade
- ✓ Diplôme d'infirmier, de médecin, chirurgien-dentiste, pharmacien, vétérinaire, sage-femme

Informations complémentaires :

Vous pouvez consulter les pages :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98467/les-textes-officiels-reference-sur-les-concours.html>

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33983/enseigner-maternelle-elementaire-crpe.html>

sur le site du Ministère de l'Education Nationale : www.education.gouv.fr

ou contacter le bureau des concours enseignants du 1^{er} degré (CRPE) aux adresses mails suivantes :

concours@ac-guyane.fr (bureau des concours)

fabienne.lecoeur-soilly@ac-guyane.fr (cheffe de bureau)

Le Recteur
Pour le recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint
Directeur de l'Expertise et des Fonctions Support



Bruno PIERRE-LOUIS